

## La fraise et l'asperge en état de «crise conjoncturelle»

Piloté par FranceAgrimer, le Réseau des nouvelles des marchés (RNM) a déclaré, le 23 mars, l'asperge, la fraise gariguette et la fraise ronde en situation de crise conjoncturelle. Cette décision intervient dans le cadre de l'application des accords de modération des marges de distribution des fruits et légumes.

Conformément au décret n°2011-553 relatif à ces accords, les réseaux de distribution signataires doivent baisser le prix de vente au détail de ces trois produits de manière à avoir un taux de marge brute «inférieur ou égal au taux de marge brute moyen du rayon» correspondant aux «trois derniers exercices comptables».

Cette disposition doit être mise en application d'ici trois jours ouvrés. D'après un document émis par France AgriMer, le prix de première mise en marché (cotation RNM au stade expédition) est anormalement bas pour l'asperge, car inférieur de 40 % par rapport à la référence hebdomadaire (moyenne olympique). Pour la fraise gariguette, il est inférieur de 27 %. Et pour la fraise ronde de 40 %.

Le 19 mars, le président d'Interfel Laurent Grandin avait signalé à Agra Presse de fortes méventes pour ces deux produits frais.

**Lien article :**

<http://www.action-agricole-picarde.com/actualites/la-fraise-et-l-asperge-en-etat-de-crise-conjoncturelle:NM08N506.html>

